

DES ALLIANCES STRATÉGIQUES ET LE TEMPS, DES ATOUTS PRÉCIEUX DANS LE DOMAINE DE LA BIOTECHNOLOGIE

Marie-Ève Côté*

LEGER ROBIC RICHARD, avocats

ROBIC, agents de brevets et de marques de commerce

Centre CDP Capital

1001 Square-Victoria – Bloc E - 8^e étage

Montréal (Québec) H2Z 2B7

Tél: 514-987-6242 Fax: 514-845-7874

info@robic.com – www.robic.ca

CONTEXTE

La biotechnologie est un domaine en pleine effervescence tant au niveau national qu'au niveau international. Plusieurs secteurs d'activités sont touchés par cette tendance dont la santé, l'alimentation, l'agriculture et plusieurs autres. Compte tenu de sa popularité, la biotechnologie représente une source économique en pleine croissance et le Québec est une région très favorisée pour le développement d'entreprises oeuvrant dans ce domaine. En effet, l'ampleur, la qualité et le dynamisme des réseaux universitaires, de recherche, d'investisseurs et d'investisseurs de la province ainsi que le cadre fiscal avantageux, ont considérablement contribué à cette position avantageuse.

Malgré cette réputation établie, la mondialisation est une réalité incontournable qui n'échappe pas aux biotechnologies et donc nécessite une approche et une stratégie internationales. Ce positionnement est essentiel afin de demeurer à la fois compétitif et rentable. La concurrence est très féroce dans ce secteur très convoité qui suscite l'intérêt et duquel tous espèrent tirer profit. De plus, l'exploitation de biotechnologies requiert des ressources financières, scientifiques et intellectuelles considérables.

ALLIANCES STRATÉGIQUES

Dans un tel contexte, on remarque une tendance aux alliances stratégiques entre différents acteurs. Considérant que les petits joueurs ont du mal à

© LEGER ROBIC RICHARD / ROBIC, 2004.

* Avocate, Marie-Ève Côté est membre du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c. Article publié dans l'édition d'octobre 2003 de la revue Le Monde Juridique. Publication 062.018.

survivre entre autres à cause du manque de ressources et de la concurrence abondante, la consolidation de plusieurs technologies et l'union de diverses forces représentent des solutions favorables pour les biotechnologies. Certaines de ces alliances stratégiques se réalisent entre des compagnies de biotechnologie et des compagnies pharmaceutiques, lesquelles se complètent bien et forment des partenaires efficaces. Cette synergie entre les parties permettrait en effet de palier à certaines contraintes financières et territoriales.

LE TEMPS

Le temps, c'est de l'argent, y compris pour les biotechnologies. Le succès d'une entreprise oeuvrant en biotechnologie peut dépendre de sa vitesse de réaction d'où l'importance d'agir rapidement et de ne pas attendre inutilement avant d'élaborer un plan d'action permettant la commercialisation des plateformes technologiques soutenue par la propriété intellectuelle. Dans un tel contexte, la rapidité est un atout essentiel. D'autre part, nous avons constaté que malgré l'amélioration et la mise en place de politiques assouplies, il existe encore trop d'entraves afin d'extraire la propriété intellectuelle des universités. Le processus de valorisation est en effet souvent lourd, très administratif, politique et inévitablement long. Ce qui a pour conséquence de coûter cher, car plus la propriété intellectuelle dort longtemps, plus des opportunités risquent d'être manquées.

PRATIQUE

Dans le cadre de notre pratique à titre de conseillers en propriété intellectuelle, nous remarquons un virage considérable au niveau de la maturité de plusieurs acteurs dans le domaine de la biotechnologie. La majorité de ces intervenants comprend en effet l'importance de la protection de la propriété intellectuelle par brevets et par autres moyens. Toutefois, il demeure que l'éducation des divers intervenants et conseillers n'est pas entièrement complétée. Il est essentiel de faire preuve d'une utilisation judicieuse de sa propriété intellectuelle. Il faut savoir la maintenir à jour, la protéger adéquatement, l'évaluer régulièrement afin de déterminer ce qui est utile de ce qui est désuet et, surtout, savoir être prêt à exploiter sa technologie en consolidant ses forces à celles d'autres partenaires en sachant s'entourer d'intervenants stratégiques.

Notre rôle ne se limite plus à revoir l'aspect légal mais s'étend à gérer, conseiller et élaborer des tactiques de commercialisation et de protection des technologies afin que les biotechnologies soient et demeurent viables à

long terme. À cet effet, nous sommes souvent sollicités à développer et mettre en place des stratégies de transfert de portefeuille de propriété intellectuelle. Notre devoir est de maîtriser ces facteurs, ainsi que les aspects à considérer et il est de notre responsabilité de les diffuser à nos clients et autres intervenants afin de favoriser le marché et le domaine des biotechnologies.

ROBIC est un cabinet multidisciplinaire composé d'une équipe d'avocats, d'agents de brevets et de scientifiques. Plusieurs de ces professionnels détiennent des diplômes de troisième cycle ou une expérience considérable en entreprise. Le secteur avocat comporte un groupe spécialisé en transfert de technologies et en élaboration de stratégies d'affaires.

ROBIC + LAW
+ BUSINESS
+ SCIENCE
+ ART

ROBIC + DROIT
+ AFFAIRES
+ SCIENCES
+ ARTS

